

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Etiquetage Hygiène et Sécurité

Renferme :  
symbole(s) :  
phrases de risques :  
conseils de prudence :

concerné  
 non concerné

---

**Raison sociale :** ELCO PHARMA  
**Adresse :** Z-I. - Rue Edouard Bouthier  
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63  
Télécopie : 03.86.87.35.35

## 1. Identification du produit \_\_\_\_\_

1.1 Désignation commerciale : **ECU VERT NETTOYANT VITRES** Code : **ECUNV**

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :  
Nettoyant multifonctionnel odorisant.

1.3 Fournisseur :  Fabricant (coordonnées ci-dessus)  
 Importateur  
 Vendeur  
Service à contacter : LABORATOIRE

Cette fiche a été rédigée par Mme Béatrice Parigot : [beatrice.parigot@elcopharma.com](mailto:beatrice.parigot@elcopharma.com)

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence :  
• Laboratoire : 03.86.87.63.70  
• Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

## 2. Identification des dangers \_\_\_\_\_

Sans objet

## 3. Composition/informations sur les composants \_\_\_\_\_

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

- Ethanol (N°CAS : 64-17-5 ; N°EINECS 200-578-6 ; symbole F; R11) : 1%≤c<5%.

*N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.*

## **4. Premiers secours**

---

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées ) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir. Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

---

Produit en solution aqueuse présentant un caractère inflammable en raison de la présence de l'éthanol.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant de l'oxyde d'azote, du monoxyde et dioxyde de carbone.
- Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

## **7. Manipulation et stockage**

---

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet

- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Port des équipements de protection individuelle.

Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.

- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C.

- Matières incompatibles : aucunes connues.

- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène.

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Valeurs limites d'exposition : VLE éthanol : 5000 ppm soit 9500 mg/m<sup>3</sup>.

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Mesure(s) de protection collective : sans objet
- Mesure(s) de protection individuelle :

8.2.1.1 - Protection respiratoire : sans objet

8.2.1.2 - Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton).

8.2.1.3 - Protection des yeux : sans objet

8.2.1.4 - Protection corporelle : sans objet

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : sans objet

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations générales :

\* Aspect :

- État physique : liquide
- Couleur : bleu

\* Odeur : menthe

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur :  $7,5 \pm 0,5$

Point/intervalle d'ébullition : Non mesuré

Point d'éclair : 58°C

Inflammabilité : inflammable

Danger d'explosion : non mesuré

Propriétés comburantes : non mesurées

Pression de vapeur : non mesurée

Densité :  $0,990 \pm 0,005$

Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui
- Liposolubilité : non.

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré.

Viscosité : non mesurée.

Densité de vapeur : non mesurée

Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune

## **10. Stabilité et réactivité**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

10.1 Conditions à éviter : sans objet

10.2 Matières à éviter : sans objet

10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

## **11. Informations toxicologiques**

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée

En cas de contact avec la peau : aucune donnée

En cas de contact avec les yeux : aucune donnée

En cas d'inhalation : aucune donnée

## 12. Informations écologiques \_\_\_\_\_

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : aucune donnée

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

## 13. Considérations relatives à l'élimination \_\_\_\_\_

\* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *détergents*, rubrique : 20 01 30)

\* EMBALLAGES VIDES :

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *emballages en matière plastique*, rubrique : 15 01 02)

## 14. Informations relatives au transport \_\_\_\_\_

Non concerné  Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			
catégorie			

<b>ADR</b>	quantités limitées		
<b>IMDG</b>	quantités limitées		
	arrimage et séparation		

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
<b>Avion passager et cargo</b>	Qté limitée :	
<b>Avion cargo</b>		

## **15. Informations réglementaires**

---

- préparation non classée
- préparation classée

Directive 2009/2/CE (31ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE (arrêté du 9 novembre 2004) modifiée par la directive 2006/8/CE (arrêté du 07/02/2007) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses

Tableau N°84 des maladies professionnelles.

## **16. Autres informations**

---

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 07/08/2009 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire : le produit renferme des fragrances potentiellement allergisantes au sens du règlement CE N°648/2004 de concentration individuelle inférieure à 0,01%

Paragraphe modifiés : 15 et 16

Texte des phrases R du paragraphe 3 :  
R11 : facilement inflammable.